



Hermitage Tournonnais Triathlon Procédure pour se licencier (saison 2017-2018)

La procédure pour prendre sa licence de triathlon se décompose **en 3 phases** : l'une auprès de votre médecin, la seconde auprès de la FFTRI (via internet) et la dernière auprès du club.

1. Démarche auprès de votre médecin

Vous devez vous rendre chez votre médecin pour passer une visite médicale au cours de laquelle il devra soit compléter le formulaire type de la FFTRI ou soit vous établir un Certificat Médical reprenant les mentions du modèle de la FFTRI.

Le certificat médical évolue suite à la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé ainsi qu'au décret n° 20161157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Dorénavant le **libellé "non contre indication à la pratique du sport"** vaudra pour la pratique du sport en général, pour tous les sports à l'exception de plusieurs disciplines spécifiques.

De plus, un certificat ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an) dans le cadre d'un renouvellement de licence. Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle.

Conserver précieusement ce certificat médical qui sera rempli par votre médecin, soit sous forme numérique (PDF) soit sous forme papier, car celui-ci sera exigé pour la saison 2018 en complément du questionnaire de santé qui sera mis en place.

2. Démarche auprès de la Fédération

La démarche auprès de la Fédération Française de Triathlon s'effectue en suivant la procédure à partir du lien suivant <https://espaceetri.fftri.com/> pour créer ou modifier votre espace personnel. Vous trouverez sur la page liée des notices pour les **nouveaux adhérents (à partir du 05 septembre)**, les **mutations sont ouvertes depuis le 1^{er} septembre.**



Fédération Française de Triathlon

espacetri.fftri.com

Rechercher

FF Triathlon

Se connecter

Espace Tri 2.0

Se connecter Se licencier Créer un club Devenir organisateur Nous Contacter

Conseils d'utilisation :

- Le dispositif est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- L'expérience de navigation est optimale avec une résolution de 1366 x 768 pixels
- Le site Espace Tri 2.0 est optimisé pour les navigateurs internet suivants : FireFox, Google Chrome et uniquement la dernière version d'Internet Explorer. Sur les autres versions de navigateurs, vous risquez de rencontrer des problèmes d'affichage.
- Le mot de passe vous a été communiqué par email. Si vous n'avez pas vos identifiants, vérifiez dans vos courriers indésirables (spams). Sinon, demandez à votre club de vérifier votre adresse email dans l'Espace Tri 2.0 et elle vous donnera votre identifiant (A99999). Avec le process "mot de passe oublié", vous recevrez un nouveau mot de passe.
- Lors de votre renouvellement, la licence disponible sur votre espace est votre licence 2014-2015. Elle ne sera remplacée par la licence 2016 qu'à partir du 01/01/2016 sous réserve que votre demande de licence a bien été validée par votre ligue régionale.
- Lors de la procédure de demande renouvellement de licence, assurez-vous que votre club est affilié pour la saison 2016. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas reprendre de licence dans ce club.
- La procédure est strictement la même pour une mutation, il suffit de sélectionner la ligue et le club où vous souhaitez aller.
- Depuis votre espace, cliquez sur "renouveler ma licence" en haut à gauche pour demander une licence 2016.
- Veuillez bien à saisir tous les champs de chaque page avant d'aller à la page suivante. (Notamment la sélection du pays qui est souvent oubliée, et cela vous empêche d'accéder à la page suivante)

Fédération Française de Triathlon - Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

Copyright 2012-2016. All Rights Reserved.

Rechercher sur le web et dans Windows

19:04 03/08/2016

3. Démarche auprès du club

Enfin vous devrez **compléter et imprimer** le **dossier d'adhésion à Hermitage Tournonnais Triathlon**.

Vous devrez adresser **votre dossier complet à Michèle EGLAINE Hermitage Tournonnais Triathlon 44, rue du Général CHAPELLE 07300 TOURNON SUR RHONE** ou le remettre lors des permanences à **l'Espace Aquatique LINAÉ** qui devra comprendre :

- demande de licence FFTRI complétée via internet (en suivant les instructions reçues par mail de la Fédération pour les renouvellements)
- certificat médical (en conservant vers vous une copie numérisée ou papier)
- dossier d'adhésion Hermitage Tournonnais Triathlon
- autorisation parentale pour les mineurs signée par le responsable légal
- paiement de la licence à l'ordre de Hermitage Tournonnais Triathlon

Hermitage Tournonnais Triathlon

Maison Municipale pour Tous 36, Quai Gambetta 07300 TOURNON sur RHONE

Contact : Michèle EGLAINE Tel 07 89 86 73 11 glainzou@free.fr



Si vous optez pour une assurance optionnelle FFTRI, veuillez remplir un chèque à part du montant de l'option choisie, à l'ordre de "Allianz".

4. Édition de votre licence

Dès lors que le club et la ligue RHONE ALPES auront validé tous les documents vous recevrez une notification de mise à disposition de votre licence à télécharger. Les **licences FFTRI sont dématérialisées**. Il vous reviendra d'en sortir, à partir de janvier 2017, une copie papier en fin de procédure (après mise à disposition par la FFTRI). Cette dernière vous sera demandée au retrait des dossards sur les diverses courses pour la saison à venir. Plus de problème de perte de votre licence.

NB : Si vous ne parvenez pas à ouvrir les documents liés depuis votre navigateur, réalisez un clic droit dessus puis enregistrer les fichiers alternativement sur le bureau de votre poste. Vous pourrez ainsi en disposer à votre guise. Il s'agit de fichier PDF ne présentant pas de risque et ouvrable au moyen du logiciel Adobe Reader ([gratuit et téléchargeable ici](#)).